



Réf : F19006.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PROROGATION D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

(Articles 231-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier à transmettre, au minimum deux mois avant la date à laquelle l'autorisation cesse de produire ses effets, par dépôt physique ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

* Référence de l'arrêté d'autorisation : _____

* Date de fin de validité l'arrêté : _____

* Nom du projet : _____

* Commune : _____

FINALISATION DE LA DEMANDE

(Cases à cocher)

* J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

* J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma demande (demandes de compléments, de régularisation, projets de décision...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante _____

et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature du demandeur :

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact @province-sud.nc

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Formulaire de demande dûment complété
- Porté à connaissance stipulant l'ensemble des raisons permettant d'apprécier la situation et pièces justificatives associées
- Nouvel échéancier / calendrier prévisionnel des travaux restants à effectuer

En cas de modification de l'impact sur EIP non significative

- Réévaluation des mesures compensatoires avec justifications associées

NB : en cas de modification significative, une nouvelle demande d'autorisation devra être réalisée.

En cas de suspension de travaux

- Recollement de la réalisation à la date de suspension
- Bilan des mesures ERC réalisées et restantes
- Rapport photographique
- Justificatif permettant d'apprécier que la suspension des travaux a été réalisée dans les règles de l'art (milieu en équilibre, gestion des eaux, gestion des déchets...)

Attention : Les cartes et données numériques demandées doivent être exploitables par Excel et par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie.

Colonne
réservée à
l'administration